

Source, méthode et définitions

Source

Cette étude porte sur la mobilité individuelle géographique des agents civils, tous statuts confondus, hors contrats aidés, des trois versants de la fonction publique. La mobilité géographique correspond à un changement de département d'affectation d'une année sur l'autre. L'analyse porte sur les années 2011-2012, 2015-2016 et 2020-2021. Elle s'appuie sur les **données issues du système d'information sur les agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee à partir de 2009, et qui recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Un agent est caractérisé par son poste principal au 31 décembre. Chaque année, un nombre important d'agents titulaires entrent et sortent de la fonction publique de l'État. Si cette mobilité spécifique n'est pas étudiée ici, elle est tout de même intégrée à l'analyse puisqu'elle a un impact sur l'offre de mobilité offerte aux agents en place. Le **champ géographique est la France hors Mayotte**.

Méthode

Le taux de départ départemental de l'année n est défini comme le ratio entre les effectifs des agents qui, travaillant pour la fonction publique au 31/12/n-1, ont changé de département d'affectation l'année n et les effectifs totaux au 31/12/n-1. Le taux d'arrivée départemental de l'année n est défini comme le ratio entre les effectifs des agents qui, travaillant pour la fonction publique au 31/12/n, ont changé de département d'affectation l'année n-1 et les effectifs totaux au 31/12/n.

Définitions

La mobilité départementale annuelle concerne un nombre réduit d'agents. En conséquence l'analyse par métiers retient cinq grands groupes : pour la fonction publique de l'État, les enseignants (identifiés avec les codes PCS 2003) et les personnels de la sécurité intérieure (gardiens de la paix, brigadiers et surveillants de l'administration pénitentiaire) ; pour la fonction publique territoriale, les personnels administratifs (administrateurs, attachés, rédacteurs, adjoints administratifs territoriaux, secrétaires de mairie et autres emplois administratifs et emplois fonctionnels) et les personnels techniques (ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints techniques territoriaux et adjoints techniques des établissements d'enseignement et autres emplois techniques et emplois fonctionnels) ; pour la fonction publique hospitalière, les personnels soignants (infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, psychologues, personnels encadrant du personnel soignant). Les élèves et/ou fonctionnaires stagiaires sont intégrés à l'analyse.

Pour en savoir plus

- Colin S. et Godefroy P. (2023), « Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021 », Dossier du Rapport annuel, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique DGAFP.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2023>

- Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023, DEPP.

<https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2022-2023-379668>

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 44
ISSN : 2267-6570



STATISTIQUE
PUBLIQUE La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.